

Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 728

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 8 septembre 2020 à 19 h 30, le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au bâtiment principal situé au 33, chemin Saint-Charles :
 - une marge arrière minimale de 6,85 mètres au lieu de 9 mètres;
 - une marge avant secondaire maximale de 11,35 mètres, donnant sur la rue Murray, au lieu de 7 mètres;
2. Permettre au 3279, boulevard Taschereau, une superficie maximale d'affichage électronique de 100 %, pour deux enseignes menu ou pour une enseigne menu et une enseigne pré-menu, au lieu de 25 %;
3. Permettre au 3279, boulevard Taschereau, un maximum de deux enseignes menu et deux enseignes pré-menu, au lieu d'un maximum de deux enseignes pour le service au volant;

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 et à la résolution GP-200817-2.1, toute personne qui souhaite se prononcer sur une de ces dérogations mineures peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 19 août au 3 septembre 2020, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.gp@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

Notice for minor exemptions requests to Zoning By-law 728

Notice is given that at its meeting to be held on September 8, 2020, at 7:30 p.m., the Greenfield Park Borough Council will rule on the following minor exemptions requests:

1. To allow at the building located at 33, Saint-Charles Road:
 - a minimum rear margin of 6.85 meters instead 9 meters;
 - a maximum front margin of 11.35 meters, giving onto Murray Street, instead of 7 meters;
2. To allow at 3279, Taschereau Boulevard, a maximum electronic display area of 100%, for two menu signs or for one menu sign and one pre-menu sign, instead of 25%;
3. To allow at 3279, Taschereau Boulevard, a maximum of two menu signs and two pre-menu signs, instead of a maximum of two signs for a drive-in.

In accordance with *Order number 2020-049 of the Minister of Health and Social Services of July 4, 2020*, and the resolution GPA-200817-2.1, anyone wishing to comment on one of these minor exemptions can send their written comments during a period of 15 days following the publication of the present notice; from August 19 to September 3, 2020, by mail to the Clerk's Office at 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 or by email: greffe.gp@longueuil.quebec mentioning their name and address.

Longueuil, le 19 août / August 19, 2020.
Carole Leroux, avocate / lawyer.
Assistante-greffière / Assistant Clerk